

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS	
France. — Un an.	8 fr.
Autres pays. — Un an.	10 fr.

Rédacteur
Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux
MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

POUR LE « RAYON DE SOLEIL »

AUX OUVRIERS DIAMANTAIRES de France

Nos camarades diamantaires connaissent, par les nombreux articles publiés à ce sujet dans *l'Ouvrier Diamantaire*, l'œuvre admirable de préservation sociale qu'est devenue, par l'initiative avisée de nos camarades étrangers, le *Rayon de Soleil*.

Ils savent quel est son but, quelles sont ces ressources. Ils connaissent l'esprit de solidarité qui a présidé à sa fondation et qui à travers des difficultés sans nombre a permis d'arriver à des résultats surprenants.

Ils connaissent, nos camarades diamantaires de France, le désir que nous avons de mettre debout une œuvre semblable.

Ce désir, il doit être au cœur de tout ouvrier qui a le souci de sa propre sécurité, de la sécurité de sa femme et de ses enfants.

**

Le professeur Brouardel a démontré pour Paris, la progression de la tuberculose au fur et à mesure que diminuent les ressources des individus.

Quand les revenus d'un ménage ne lui permettent qu'un logement d'une pièce, la mortalité est de 164 personnes pour 1.000. Pour deux pièces la mortalité tombe à 22 pour 1.000. Elle descend à 7,4 quand l'appartement est de quatre pièces.

Léon et Maurice BONNEFF.
(16 Novembre 1919).

On dit que la tuberculose ne choisit pas ses victimes... Mais combien elle s'abat plus facilement sur les classes laborieuses et pauvres, sur ceux dont la vie se passe entre l'atelier, la plupart du temps malsain, à l'atmosphère saturée de poussières et d'émanations insalubres, et le taudis surpeuplé où s'entassent dans des chambres trop exigües, souvent humides et obscures, des familles entières.

Ouvriers au dos vouté, ouvrières vieillies avant l'âge, jeunes filles pâles aux yeux trop brillants, jeunes gens à la poitrine étroite et aux joues creuses, proies toutes désignées à la terrible maladie,

elle n'aura pas de peine à vous terrasser tous et toutes, vous les adultes usés précocelement par le travail, vous les adolescents qui portez aux joues une flamme inquiétante et vous aussi les tout-petits qui avez eu la malchance de naître d'un couple de travailleurs — pauvre chair à travail et à privations — qui n'a pu procurer à vos jeunes existences nourriture saine et air salubre !

Et chaque nouveau malade est un propagateur du terrible mal !

Et rien n'est fait pour arrêter la contagion !

On a bien de ci, de là, amélioré les conditions d'hygiène dans les usines. Dans notre métier en particulier, on pourrait citer plus d'un atelier où de grands progrès ont été réalisés dans cet ordre d'idées.

Mais à côté de ceux-là, combien d'autres où les ouvriers entassés dans un local trop étroit, souvent malpropre, sont condamnés à respirer chaque jour d'un bout à l'autre de l'année l'air empoisonné, porteur de tous les miasmes mortels !

Et puis, il y a le taudis dont les méfaits n'ont fait qu'empirer depuis qu'est apparue la crise du logement.

Par la force des choses, pour ne pas laisser un parent, un ami à la rue, on se prive d'une pièce, on se serre, « on s'arrange » ; parce que M. Vautour profitant de la situation, devient trop exigeant, demande pour ses locaux un loyer qui dépasse de beaucoup les possibilités d'un budget ouvrier, on cherche — et on trouve parfois — un logement plus petit — ou moins confortable — on s'entasse au besoin dans une seule pièce trop souvent privée d'air et de lumière, toute la famille pêle-mêle, les grands et les petits, les enfants et les parents, les bien-portants et les malades....

**

Malheur sur vous, pauvres gens, si quelqu'un dans la famille commence à « tousser »...

Presque inévitablement c'est toute une famille perdue !

**

Et voilà pourquoi, camarades, nous voulons fonder le *Rayon de Soleil*.

Voilà pourquoi nous voulons que chaque ouvrier ait la possibilité de se soigner au début de sa maladie, avant que ses organes aient subi de trop grands ravages, avant qu'il soit trop tard, avant qu'il ne devienne un redoutable agent de contagion, un danger public.

La plupart du temps, si le mal était pris à son début il pourrait être enrayer. Mais il arrive et s'installe sournoisement traitreusement et on ne s'en aperçoit pas trop les premiers temps.

Et puis les visites médicales et les remèdes coûtent cher... On ajourne la visite du docteur — dont bien souvent on redoute le diagnostic — on temporise, on se ment à soi-même, on espère aller mieux, on attend... Les prétextes ne manquent pas : « Ce n'est qu'un malaise, un mauvais rhume, ça passera ». On ne veut pas se faire dorlotter comme une petite fille : « On est costaud, que diable ! » On veut crâner... et puis quand un jour, n'en pouvant plus, on s'arrête et l'on tombe, souvent il est trop tard....

Il faut que cela change. Il faut en créant ou en développant les caisses de maladie dans nos organisations, donner à tout ouvrier se sentant malade, la possibilité de se soigner sans qu'il en résulte une trop grande gêne pour lui et sa famille. Il faut aussi faire connaître ce qu'est la tuberculose, comment elle se manifeste dans ses premiers symptômes. Il faut crier bien haut qu'on peut en guérir quand on se soigne à temps.

Et puis, il faut que nous trouvions la possibilité d'envoyer dans les sanatoriums ceux des nôtres dont la guérison ne peut s'obtenir qu'à ce prix et qui constituent pour leur entourage un danger permanent.

Mais il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et c'est pourquoi le Comité de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, à l'espérance que vous consentirez de bon cœur à la cotisation qui vous sera demandée pour le *Rayon de Soleil* !

**

Lorsque nous parlons de créer au sein de nos organisations des institutions philanthropiques, certains camarades de se récrier : « Le Syndicat est un orga-

nisme de classe. Il a pour but de défendre les intérêts des travailleurs. Pour assurer ceux-ci contre la maladie il y a les sociétés de secours-mutuels qui ne manquent certes pas dans notre pays. Ce n'est pas le rôle de nos syndicats ».

Mais, en fait, bon nombre d'ouvriers n'appartiennent à aucune société de secours-mutuels et, les moments difficiles venus, on est obligé d'avoir recours à la liste de souscription qui constitue un geste de solidarité dont je ne voudrais en rien diminuer la valeur, mais qui le plus souvent n'apporte pas à l'intéressé des secours suffisants et qui, lorsqu'elle est répétée trop souvent lassent les donateurs car maintes fois, nous avons eu l'occasion de constater dans les ateliers que ce sont toujours les mêmes qui donnent.

Et puis, secourir les ouvriers dans les moments d'infortune, empêcher qu'ils sombrent dans la misère, à la merci de toutes les exploitations, leur permettre de se soigner, de conserver ou de recouvrer la santé, de garder intactes le plus longtemps possible leurs aptitudes professionnelles, leur faculté de production qui ne manqueraient pas d'être diminuées par leur déchéance physique, n'est-ce donc pas aussi soutenir les intérêts ouvriers ?

Certains camarades, sans être contre le principe de la caisse de secours-maladie au syndicat, craignent les abus qui peuvent se produire lorsqu'une personne appartenant à plusieurs sociétés de secours peuvent, par le cumul des indemnités perçues, avoir intérêt à être malade.

L'argument n'est pas sans valeur. Je doute toutefois que le danger soit aussi grand qu'on se l'imagine. Il faut pour ce genre de truquage une mentalité toute spéciale que je veux croire assez rare parmi nos camarades. Et puis, ces abus peuvent-ils se continuer longtemps ? Je sais bien, on trouve des gens prêts à tout, même parmi les médecins ; il y a des certificats de complaisance. Mais je crois qu'un être en santé, doit se lasser bien vite à faire le malade, à simuler sans cesse, à rester calfeutré, ou à ne sortir qu'à certaines heures, par des temps favorables ?

Et il me semble qu'avec un contrôle quelque peu sévère, on pourrait, sinon supprimer tout à fait, tout au moins réduire au minimum, ces abus.

Rien de ce qui peut améliorer le sort des travailleurs ne saurait nous désintéresser.

N'en est-il pas de même de la lutte contre le taudis, pour le logement ouvrier salubre ?

Certes, le syndicalisme à son début ne pensait pas avoir à s'occuper de ses choses.

Mais quand les travailleurs sont à la merci de propriétaires sans vergogne,

quand les logements sont devenus introuvables, quand le plus infect taudis se loue à prix d'or, quand le problème de construire à des prix abordables est devenu presque insoluble, quand devant cette situation le gouvernement, à la dévotion des possédants, reste inerte, quand les Municipalités, désireuses de remédier à cet état de choses, voient leurs efforts paralysés par l'obstruction systématique des intéressés — les propriétaires — leurs projets traîner indéfiniment dans les administrations d'un gouvernement à la solde des capitalistes ; devons-nous, pouvons-nous nous contenter de déplorer cet état de choses et nous croiser les bras, parce que cela ne nous regarde pas ?

Devant le danger pressant, terrible de la tuberculose qui chaque année remplit en France des dizaines de milliers de cercueils, n'y-a-t-il pas quelque chose de choquant, d'enfantin, à discuter sur les moyens de nous défendre.

Ah ! croyez-moi, mes camarades, la solidarité ouvrière peut s'exercer dans différents domaines au sein de nos organisations sans que nos syndicats perdent leur combativité. Au contraire faire l'organisation si utile qu'on ne puisse plus s'en passer, attacher chaque jour davantage le travailleur à elle, par de nouveaux liens, la faire aimer, c'est travailler pour elle. En définitive c'est la rendre plus forte.

Non ! Nos syndicats ne sauraient rester indifférents aux grands problèmes sociaux.

Ils se doivent de prendre parti dans les batailles de chaque jour, d'être pour tout ce qui peut donner aux travailleurs plus de bien-être.

Ils se doivent de dire à leurs membres : Luttons contre le taudis par tous les moyens ! Intéressez-vous aux Offices et aux Coopératives d'habitations à bon marché ; donnez votre concours aux Municipalités qui se préoccupent de donner aux travailleurs un intérieur convenable. Adhérez aux Syndicats de Locataires !

Et ne marchandons pas les quelques sous que nous vous demandons chaque mois pour sauver nos camarades atteints par la tuberculose !

E. PONARD.

Les réponses des Employeurs à nos propositions concernant le RAYON de SOLEIL

A l'heure où nous mettons sous presse, les maisons suivantes nous ont fait savoir qu'acceptant les propositions que nous avons faites, à tous les employeurs, elles nous autorisaient à récolter la poussière noire dans leurs ateliers et abandonnaient les débris de tiges de cuivre au Rayon de Soleil :

Paris : MM. Asscher, Henri Voet, Bohn, Roux ;

Saint-Claude : Coopérative Adamas, Coop. Les Moulins, Coop. Le Diamant, MM. Roche, Michaud ;
Gex : Coopérative, M. Saintoyant ;
Bourg : M. Deset ;
Lyon : MM. Arbez, Gauthier ;
Divonne : Coopérative ;
Fellelin : Coopérative, Gounod Frères.

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont répondu à notre appel et nous espérons que le mois de juillet nous apportera l'adhésion des Employeurs qui jusqu'à présent, n'ont pas répondu.

E. P.

Chambre Syndicale des Ouvriers Diamantaires de Paris
3, Rue du Château d'Eau, PARIS (10^e)

DIMANCHE 8 JUILLET 1923
a 14 heures

GRANDE MATINÉE

donnée

au bénéfice du RAYON de SOLEIL
dans les Jardins de la Taillerie l'**« AMSTERDAM »**
Route de Picardie, à VERSAILLES

THÉÂTRE DE VERDURE

— Chants — Danses — Comédie —
Brillant Orchestre

Prix unique d'entrée : 3 francs par personne

On trouve des cartes chez tous les membres du Conseil Syndical : à la Commission Administrative de la Bourse du Travail, 3, rue du Château d'Eau, Paris (X^e) ; au Bureau du Syndicat ; chez le Secrétaire, 10, rue d'Artois, à Versailles.

LES INFORMATIONS FANTAISISTES

Dans un récent numéro de *Fantasio*, on pouvait lire, dans la rubrique « La Potinière », l'ahurissant entrefilet suivant :

« Les diamantaires sont gens prudents et doués d'une certaine philosophie pratique. Sait-on par exemple qu'en dépit de l'honnêteté bien connue de leurs ouvriers et ouvrières lapidaires, ils ont estimé convenable et utile de faire, si l'on peut ainsi dire, la part du feu ? Et voilà pourquoi, pour parer aux fâcheuses éventualités découlant trop souvent de la nature humaine, ils accordent à leur personnel ouvrier, en sus d'un salaire généreux, un quart de carat par semaine.

« Cet usage, d'ailleurs séculaire, constitue en fait, une véritable "assurance contre le vol" ».

Le souci de la vérité n'embarrasse vraiment pas beaucoup le fantaisiste rédacteur de *Fantasio* (mais il tenait peut-être à justifier le titre du magazine ?).

On aurait pu se contenter de rire d'une telle ineptie, mais il existe un proverbe qui dit que de la calomnie il reste tou-

jours quelque chose et, dans le but de rétablir la vérité et d'éclairer les lecteurs de l'article, étranger aux choses diamantaires, sur l'honorabilité de notre corporation, nous avons jugé bon d'adresser à *Fantasio*, la rectification suivante :

Saint-Claude, le 7 Juin 1923.

Monsieur le Rédacteur de *Fantasio*,
1, Rue de Choiseul, Paris.

Monsieur,

Secrétaire de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, assez au courant des coutumes en usage chez les diamantaires, je fus — mettons surpris — à la lecture de l'entrefilet concernant les diamantaires et leurs ouvriers, que je trouve dans votre numéro 392, du 1^{er} Juin, page 564.

Persuadé que vous fûtes induit en erreur par des personnes mal renseignées, je m'en rapporte à votre courtoisie pour publier la rectification ci-dessous :

Fantasio est parfois bien fantaisiste, et ses potins sont quelquefois d'une exactitude plutôt... approximative.

Fantasio ne nous annonçait-il pas l'autre jour que Messieurs les patrons diamantaires, en sus d'un salaire généreux, accordent en guise d'assurance contre le vol et pour prévenir la tentation, un quart de carat de diamant par semaine, à leurs ouvriers.

Tudieu ! Au prix actuel du diamant, cela fait en fin d'année de beaux deniers pour les "honnêtes" diamantaires et, à ce taux-là, beaucoup de patrons seraient heureux d'être ouvriers.

Mais rassurez-vous Fantasio ! L'abandon généreux d'un quart de carat par semaine n'existe que dans l'imagination de votre rédacteur. Messieurs les patrons sont moins larges, beaucoup moins larges, ils n'accordent même pas de "généreux salaires", mais seulement le nécessaire pour vivre, à leurs ouvriers.

Quand à ces derniers, ils sont honnêtes simplement, mais sans attendre aucune récompense de leurs employeurs.

En vous priant de m'excuser pour la longueur de cette rectification que je crois utile et nécessaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées.

E. PONARD.

**

Peut-être y a-t-il dans l'humoriste rédacteur de *Fantasio*, un sociologue qui se cache et qui a voulu, sous l'apparente légèreté de son article, indiquer un remède à la misère, génératrice de vol ? L'auteur ne semble-t-il pas en effet donner aux riches ce conseil : « Donnez aux pauvres une part de votre superflu, pour éviter qu'un jour, eux-mêmes, ils ne se servent ? ».

Mais, j'entends un grincheux qui doute de l'efficacité du remède :

— Le fait de posséder, n'exclut pas le désir de posséder davantage. Les plus riches sont souvent les plus ladres. N'a-t-on pas vu, dernièrement, un certain M. Arago....

— Evidemment... Evidemment....

E. P.

La classe ouvrière italienne sous la botte fasciste

Ce qu'il arrive aux ouvriers en pays fasciste. — La « Voce Repubblicana » écrit :

« Les patrons boulanger de Rome voulaient imposer à leurs ouvriers une baisse de plus de 30 %. Ceux-ci pratiquèrent la résistance passive, mais le gouvernement envoya une masse de policiers qui chassèrent les ouvriers des boulangeries. »

La pression sur les salaires. — La « Giustizia » mentionne :

« A Secondo Parmenze (Parme), les ouvriers de campagne avaient un salaire de 2,20 lires à l'heure. Sous la domination fasciste, ils sont maintenant obligés de travailler pour 0,80 lire à l'heure ».

Les ennemis du prolétariat italien. — Du « Lavoratore » du 22 mai :

« Dans les établissements textiles de Torre di Bordenone, dans le Frioul, les fabricants voulaient procéder à une réduction des salaires. Les syndicats fascistes tentèrent d'obliger le personnel, composé en majorité d'ouvrières, d'accepter. Mais celles-ci refusèrent, entrèrent en grève et obligèrent les patrons à renoncer à la baisse. »

Manifestations des cheminots italiens. — Du « Lavoratore » :

« Dans toute l'Italie, et particulièrement à Verona et à Naples, de grandes assemblées de protestation ont lieu contre le congédiement en masse des cheminots. »

Ils se mangent entre eux. — De « l'Avanti » :

« A Naples, comme du reste dans toute l'Italie, les conflits entre fascistes vont en croissant. Le chef du fascisme de la province de Naples, avec lequel toutes les organisations se sont solidarisées, fut exclu du parti fasciste. Des conflits sanglants se sont produits entre fascistes à Naples. Pour étouffer ce mouvement, le gouvernement fasciste a décrété la mobilisation des milices fascistes de l'Ombrie ; elles sont en marche contre Naples. »

Les favoris de notre bourgeoisie. — La « Giustizia » annonce :

« Le secrétaire des organisations fascistes de la province d'Avelino publie un ordre dans lequel il est dit : « J'autorise tous les fascistes à frapper sans pitié ceux qui s'exprimeront défavorablement contre notre parti ». »

Voilà, pris dans les journaux italiens, quelques exemples typiques démontrant que c'est bien la classe ouvrière qui fait en Italie tous les frais de la restauration économique.

Licenciement du personnel d'Etat, remise des entreprises publiques à l'exploitation privée, aggravation des conditions de travail, baisses de salaires, sont à l'ordre du jour, ainsi que les coups de matraque pour tous ceux qui n'applau-

dissent pas à ces sages mesures « d'économie » bourgeoise.

Il n'a qu'à continuer dans cette voie, « il padrone Mussolini », un jour viendra où le prolétariat italien saura secouer sa tyrannie.

(De la *Lutte Syndicale*) Ch. H.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

La *De Beers* a été dominée ce mois par les fluctuations du change.

A 1.015 le 30 mai, alors que la livre est à 70,09, le 1^{er} juin elle monte à 1.039 et la livre à 71,09. Elle reprend cependant les jours suivants une certaine partie de son avance, bien que la livre soit en légère progression. Mais le 18, alors que la livre s'élève à 74,14, la *De Beers* monte à 1.072.

Ce sera le plus haut cours du mois. Les jours suivants, elle perd un certain nombre de points et le 22 elle est à 1.050.

Le marché de cette valeur fut assez calme une bonne partie du mois, mais il devint beaucoup plus actif sur l'annonce d'un dividende aux actions de préférence.

Jagersfontein se retrouve le 22 à 258,50, c'est-à-dire au même cours qu'au commencement du mois, après s'être élevée à 267 le 2 juin.

**

Le marché qui, au début du mois, était plus animé que le mois dernier, subit en ce moment une certaine accalmie.

L'offre du taillé sur le marché est en ce moment supérieur à la demande et a pour résultat d'empêcher la hausse des prix, d'où un léger malaise, les affaires devenant plus difficiles.

Certains fabricants voient le remède à cette situation dans la réduction momentanée de la production. C'est la confirmation éclatante de la politique qu'a toujours préconisée notre Alliance Universelle et qu'elle s'applique à réaliser par la limitation de l'apprentissage et la diminution des heures de travail.

Il est question dans les milieux belges et hollandais d'abaisser la durée du travail à 40 heures par semaine — on fait en ce moment 44 heures en Belgique et 45 heures en Hollande — étant bien entendu que les ouvriers ne doivent pas souffrir de cette diminution et conserver intégralement leurs salaires. Cette chose qui paraît un peu osée au premier abord, est parfaitement possible puisque toute diminution de la production aurait inévitablement pour résultat la hausse des prix.

Il se fait des affaires en toutes catégories de pierres mais les 8/8 et les petits brillants restent les articles les plus demandés.

Le marché du brut est toujours très fermé. De l'avis général, il ne faut pas envisager l'avenir sous de trop sombres couleurs. Juin est un des mois calmes de l'année, et dès août et septembre, une recrudescence d'activité se manifeste généralement, chacun tenant à être approvisionné pour la fin de l'année.

Il ne semble donc pas que, dans ces conditions, il y ait lieu de s'alarmer outre mesure. Rien dans la situation diamantaire ne justifie un pessimisme exagéré.

E.P.

BRUITS & NOUVELLES

Marché des Diamants. — On lit dans le *Financial Times* :

« Si le cours des actions minières peut être considéré comme un baromètre indiquant la situation de l'industrie diamantaire, la hausse récente semble refléter l'augmentation des ventes qui ont eu lieu dans le monde diamantaire pendant les 2 ou 3 derniers mois. Les rapports des divers centres font ressortir une amélioration considérable dans presque tous les pays, spécialement en Angleterre, en France, en Amérique et en Orient. Les courtiers les plus importants font de grands achats de diamants bruts, ce qui prouve leur confiance dans la stabilité du marché vu le temps nécessaire pour tailler et polir les pierres. Le syndicat de Londres qui contrôle la vente des diamants bruts fournis par les mines principales a vu la demande augmenter pour chaque expédition qu'il était à même de connaître. »

« L'Amérique du Nord est toujours le plus fort acheteur de diamants et on assure même que la prohibition avait eu pour effet d'en accroître le trafic. Quelques gros diamants entre 15 et 10 carats ont été vendus récemment, mais on a effectué la majorité des transactions sur des pierres de grosseur moyenne entre 1/4 et un carat environ, tandis que les petits brillants de 60 à 120 par carat sont devenus comparativement rares. La raison de cette pénurie qui a provoqué pour cette dernière catégorie une hausse de 15 à 20 % pendant ces derniers mois doit être attribuée à la nouvelle vogue pour les alliances en platine ornemées de très petites pierres, ainsi qu'aux grandes difficultés de fabrication et de main-d'œuvre qualifiée. »

De Beers. — D'après le *Financial Times*, le marché anglais escompte que les actions de préférence recevront incessamment les coupons arriérés s'élevant à 15 sh. et, en outre, le coupon de 10 sh. à échéance de fin juin, soit au total, 25 sh. Cette répartition absorberait un million de livres. On considère que si les administrateurs sont décidés à distribuer une aussi forte somme, c'est qu'ils ont une confiance très grande dans la bonne situation du marché des diamants.

* * *

D'après le *Financial Times*, le syndicat qui contrôle le marché des diamants a vendu cette année au moins 4 millions de livres sterling de diamants, dont la moitié représentant la part de la *De Beers-Cy*, pourrait être considérée en grande partie comme un profit, car les pierres provenaient spécialement des stocks et non de la nouvelle production. Le dividende des actions de préférence absorbera 1 million de livres, tandis que le paiement de 10 sh. au preferred, ne coûtera que 550.000 livres.

De Beers (Afrique du Sud). — On a câblé de Kimberley qu'un diamant d'une teinte très riche, pesant 20 carats 3/4, a été mis à jour par la *De Beers* dans la mine Wesselton. Ce diamant est le plus gros qu'on ait trouvé jusqu'ici dans cette mine. Sa valeur est de 10.000 livres sterling.

CHÈQUE POSTAL :
E. PONARD, Diamantaire
8.147, DIJON

Les Tables de Classement

A la suite d'un article que nous avons publié dans un récent numéro de l'*Ouvrier Diamantaire* sur ce sujet, nous avons fait venir un certain nombre de tables de classement. Toutes ont été rapidement vendues et il ne nous en reste pas une seule. Des demandes nous parviennent encore. Nous prions les camarades qui désirent s'en procurer de nous le faire savoir au plus tôt pour que nous soyons en mesure de satisfaire à toutes les demandes.

Prix de l'exemplaire : 3 francs.

LES TARIFS

Les tarifs suivants doivent être appliqués dans tous les centres français autres que Paris.

TARIF DE DÉBRUTAGE

20 % au-dessus du nouveau tarif de base. Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier) une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % sera accordée.

TARIF DE POLISSAGE

Brut plein : 35 % au-dessus du nouveau tarif de base.

Brut scié : 10 % au-dessus du nouveau tarif de base.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique.

Prix du boort : 40 fr. le carat. Lorsque le boort est vendu au-dessus de 40 fr., le tarif doit être majoré de 1 % par franc d'augmentation pour le brut plein, et de 0,50 % par franc d'augmentation pour le brut scié.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

* *

Les 5 séries de chatons sont donc payées respectivement : 6,38, 6,07, 5,77, 5,67 et 5,26.

Cette précision, pour l'édition de certains ouvriers inorganisés des campagnes, à qui on paie les chatons un prix unique de 5,50 quelle qu'en soit la grosseur, et à qui, par contre, on vend le boort... au prix qu'il plaît au patron d'imposer, et qui, malgré tout, croient faire une bonne affaire en travaillant à de telles conditions.

A ceux-là, nous recommandons de faire un petit calcul, en tenant compte du poids réel des pierres qu'ils taillent et ils se rendront compte de l'avantage que leur procurerait le respect intégral du tarif syndical, dont ils ne s'assureront le bénéfice qu'en adhérant à l'organisation.

Diamantaires, suivez-vous le conseil qui vous a été donné par votre Journal ?

Vérifiez-vous le poids et le prix de vos pierres ?

La Valeur du Franc

Le 22 Juin un franc valait :

En Angleterre	0 33
Aux Etats-Unis	0 31
En Suisse	0 34
En Belgique	1 18
En Hollande	0 33
En Italie	1 36
En Allemagne	9.880

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation demeure assez bonne bien que certaines maisons se plaignent du manque de grosses et que les bruts concernant cette catégorie de pierres soient — d'une façon générale — plutôt de mauvaise qualité. Il y a toujours abondance de 8/8 et les employeurs verront avec plaisir revenir au métier un certain nombre d'ouvriers pour ce genre de travail. Eventualité que ne facilitera pas l'augmentation des salaires que viennent d'obtenir les polisseuses de pipes, besogne à laquelle sont employées un certain nombre d'anciennes ouvrières dia- mantaire.

La Coopérative *Adamas* a introduit, depuis plusieurs mois, le travail à la jauge et paie un tarif supérieur pour ce genre de travail.

La Coopérative *Le Diamant* paie 45 % au-dessus du tarif de base pour le brut plein, et 15 % pour le brut scié.

Des cours professionnels, devant être prochainement créés au Collège de Saint-Claude, la Commission locale, chargée de l'organisation de ces cours avait laissé aux Chambres Syndicales, patronales et ouvrières de chaque corporation le soin de s'entendre pour élaborer le programme.

Au cours de la réunion du Conseil Syndical qui eut lieu le 15 courant, cette question fut examinée et des idées intéressantes furent échangées. Des instructions furent données aux camarades chargés d'apporter le point de vue de notre organisation. Une lettre fut envoyée au Président de la Chambre Syndicale patronale, l'informant que nous tenions nos délégués à sa disposition pour l'élaboration du programme concernant l'industrie diamantaire. Furent désignés pour faire partie de cette délégation, les camarades Duraffour Georges, Lavenne Fernand et Ponard Edmond.

L'assemblée générale du Syndicat a désigné comme contrôleurs les camarades Grossiord Fernand et Dunand Raymond, en remplacement des camarades Louis Perrier, qui a quitté le métier, et Millet Léon, dont le mandat est expiré.

— Ayant pris connaissance des suggestions du Comité de l'Union Nationale demandant une cotisation spéciale pour le *Rayon de Soleil*, l'assemblée est d'avis de relever la cotisation syndicale de 1 franc par mois. Une partie de ce franc servira à payer la cotisation au *Rayon de Soleil*, le supplément permettrait d'augmenter les secours-maladie alloués par le Syndicat.

— Depuis quelque temps, une propagande active a permis d'amener à l'organisation d'assez nombreux camarades. Cette propagande ne s'exerce qu'auprès d'ouvriers totalement inorganisés et évite soigneusement ceux qui font partie d'autres organisations syndicales. Nous aimerions voir partout la même compréhension des véritables intérêts ouvriers.

Chassal. — Une réunion fut organisée dans cette section, le jeudi 21 juin. De nombreux camarades avaient répondu à l'appel. Bon esprit parmi les camarades, tous syndiqués. Installation très confortable et hygiénique dans le nouvel atelier de la Coopérative *Adamas*.

Après l'exposé de la situation, par le camarade Ponard, il fut procédé au remplacement du camarade Michalet, Secrétaire de la section, qui avait manifesté le désir de cesser ces

fonctions. Le camarade Clovis Morand fut désigné à l'unanimité.

Nantua. — Depuis longtemps l'organisation syndicale avait complètement disparue chez les diamantaires de Nantua.

Ce centre, où existait autrefois un contingent assez important d'ouvriers, n'en compte plus, actuellement qu'une quinzaine.

Une réunion y fut organisée, le samedi 16 juin, à 14 heures, par le Permanent Galantus, Secrétaire de l'Union Régionale des Syndicats (Ain-Doubs-Jura), prêtait son concours à cette réunion.

Une douzaine de camarades avaient répondu à l'appel. Galantus exposa clairement la nécessité pour l'ouvrier d'être organisé et les buts poursuivis par le syndicalisme.

Après lui, Ponard rappela l'action du syndicat diamantaire de St-Claude, dans le passé et dans le présent. Il fit un exposé de l'organisation diamantaire nationale et internationale, et rappela les avantages qui ont été obtenus depuis quelques mois grâce à cette organisation. Il termina en engageant les camarades de Nantua à rejoindre le syndicat de Saint-Claude, seul moyen de conserver les avantages acquis et d'en préparer de nouveaux.

Tous les camarades présents donnèrent immédiatement leur adhésion et nous assurerent qu'il en serait de même des camarades absents.

Le camarade Emile Jeannin fut désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Les ouvriers de M. Guichon paient le boort 50 francs, et font les châtons à un prix unique de 5 fr. 50. Il fut décidé de demander à ce patron le respect intégral du tarif syndical. Le nécessaire a été fait.

Saint Germain-de-Joux. — Il en est de ce centre comme de Nantua : depuis longtemps l'organisation syndicale n'existe plus.

Fortement éprouvé par la guerre et la crise, il n'y a plus en ce moment qu'une vingtaine de diamantaires répartis en deux ateliers. Un autre petit atelier de famille dont les deux ouvriers travaillent assez irrégulièrement, un autre petit atelier de deux places, à La Voulte, petit hameau voisin, et c'est tout.

Une douzaine de camarades assistaient à la réunion qui eut lieu le 16 juin, à 18 h. 30, avec le concours des camarades Ponard et Galantus.

Même succès qu'à Nantua : tous les camarades présents adhérèrent au syndicat de St-Claude et nous promirent d'intervenir auprès de leurs camarades absents de la réunion pour les inviter à rejoindre l'organisation.

Le camarade Georges Demond a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Bourg. — La situation est bonne. Quelques nouveaux camarades sont rentrés au métier et ont repris leur place au syndicat.

Tous sont organisés.

Lyon. — Sur la place de Lyon, la situation est normale et le travail courant. Les quelques camarades hésitants se sont ralliés à l'organisation syndicale autonome de Lyon et il n'y a à l'heure actuelle, aucun inorganisé sur la place.

Nous portons à la connaissance des diamantaires de tous les centres, que désormais tout camarade se rendant à Lyon doit être en règle avec l'organisation du centre qu'il quitte. Il devra, à cet effet, présenter à son arrivée sa carte syndicale à jour.

L'Assemblée générale du Syndicat adresse

ses remerciements au camarade Defougères, pour l'activité qu'il a déployée dans ses fonctions de Secrétaire ; remercie également l'excellente militante qu'est Mme Defougères, et leur exprime à tous deux le regret que nous cause leur départ de Lyon, où ils ne comptaient que des amis.

L. B.

Gex. — Sur la place, la situation est assez bonne en ce qui concerne le travail qui est toujours abondant. Au point de vue tarifs, il n'en est pas de même. Trois maisons sur cinq respectent le tarif syndical dans son intégrité : la Coopérative, les Maisons Saintoyant et Bourgeois.

Dans les deux autres, on paie le tarif, mais on vend le boort 50 francs chez Grosléziat et 48 francs chez Recours.

Les ouvriers de ces maisons ont-ils donc perdu toute énergie ? Ne se décideront-ils pas à réagir contre de telles pratiques ?

Le camarade Charles Volleim, devenant fondé de pouvoir de la Coopérative, en remplacement du camarade Cupillat, qui quitte le métier, se voit dans l'obligation d'abandonner les fonctions de Secrétaire. Une prochaine assemblée lui donnera un successeur.

Qu'il nous soit permis ici de remercier Volleim, pour le dévouement et l'activité qu'il ne cessa d'apporter à l'exercice de sa fonction. Et donnons-le en exemple au camarade qui lui succédera !

Thoiry. — Nous n'avons pas reçu de nouvelles de Thoiry depuis un certain temps. Que se passe-t-il dans ce centre ?

Felletin. — La situation est bonne et le travail est abondant, mais plutôt de mauvaise qualité. Les camarades de la Coopérative, revenant sur leur première décision, ont décidé de mettre en vigueur la nouvelle tarification de base, qui sera majorée de 45 %. Le boort sera vendu 40 francs, conformément aux prescriptions du tarif.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer quatre nouvelles adhésions au Syndicat.

Une cotisation de 2 francs par mois et par membre fonctionne constamment pour soutenir les grèves en cours, ainsi qu'une cotisation de 5 fr. par mois et par membre pour venir en aide à deux camarades soldats.

J. P. Bravo ! les camarades de Felletin !

Nemours. — La situation est sans changement et il n'y a rien de particulier à signaler.

Divonne. — Situation normale. Même nombre d'ouvriers au travail sur la place. Le travail est abondant et de qualité moyenne. Beaucoup de 8/8.

E. R.

Paris. — La situation reste sans changement sur la place.

L'Assemblée du 20 juin a décidé d'intensifier la propagande en faveur du *Rayon de Soleil*, et soumet au Comité de l'U.N.S.O.D.F., la création d'une petite cotisation mensuelle ou hebdomadaire individuelle affectée à cette œuvre. Elle demande également si tous les syndicats diamantaires français, sont d'accord de faire immédiatement un don au *Rayon de Soleil*, pour former le premier fond de caisse. En ce cas, le Syndicat de Paris s'inscrit pour 500 francs.

Le Syndicat de Paris organise une grande matinée artistique pour le dimanche 8 juillet, sur un théâtre de verdure dressé dans les jardins de la taillerie l'*Amsterdam* à Versailles, très obligamment prêtés par MM. Asscher, et dont le bénéfice sera entièrement affecté au *Rayon de Soleil*.

SUISSE

Genève. — Situation stationnaire. Le travail est toujours abondant. La Coopérative a augmenté les tarifs de 5 %, à partir du 1^{er} Juin.

P. E.

Bièvre. — Les patrons diamantaires n'ayant plus donné signe de vie, le syndicat leur écrivit à nouveau en date du 18 mai dernier en posant la même revendication que précédemment, soit 0 fr. 37 pour le brutage, et 2 fr. 10 pour le polissage des chatons moyens, et en demandant une réponse définitive jusqu'au 28 du même mois. Les patrons ne daignèrent pas répondre au Syndicat, mais affichèrent dans les ateliers, la veille du 1^{er} juin, qu'à partir du lendemain, le brutage serait payer 0 fr. 35, et le polissage des chatons 2 francs au lieu de 1 fr. 80 antérieurement.

Une assemblée qui eut lieu le soir du 31 mai, à la Maison du Peuple, décida d'accepter ces améliorations et de considérer le mouvement, pour cette fois, comme terminé. Ceci représente une augmentation de 12 % sur le tarif de base, appliquée comme tel depuis la reprise du travail. Avant la crise, le tarif subissait une majoration de 65 %. Il nous faudra donner encore de bons coups de collier pour atteindre à nouveau cette majoration et gagner des salaires tant soit peu convenables par rapport au coût de la vie qui a, de nouveau, tendance à augmenter en Suisse.

Le prix du boort est toujours de 20 francs le carat.

Ch. H.

BELGIQUE

La situation demeure très bonne à Anvers où tout le monde travaille normalement. On prépare activement le grand cortège des bijoux qui aura lieu au mois d'août et qui sera un véritable régal artistique.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler de cette manifestation de l'industrie diamantaire.

HOLLANDE

Le chiffre des chômeurs décroît lentement, mais d'une façon continue. Aux dernières statistiques, il est tombé légèrement au-dessous de 1.000. Ce sont pour la plupart des ouvriers en roses, branche de l'industrie dont l'activité est à peu près nulle en ce moment.

ANGLETERRE

Toute la presse a annoncé la prochaine réouverture de l'usine de Brighton. Cette nouvelle était au moins prématurée. S'il est exact que des pourparlers sont en cours pour obtenir l'appui du gouvernement, ces pourparlers n'ont pas encore abouti. Et si tous les gouvernements se ressemblent....

Seule, une poignée de diamantaires travaillent en Angleterre, tant à Londres qu'à Brighton.

AMÉRIQUE

Le chômage est assez intense en Amérique en raison du marasme existant dans la grande pierre.

ALLEMAGNE

Malgré la nouvelle dégringolade du mark nos camarades diamantaires allemands sont parvenus à maintenir le taux de leurs salaires, toujours établis d'après le cours du florin.

Nouvelle preuve de l'utilité des fortes organisations en face des malheurs déchainés par le capitalisme international.

UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

Réunion du Comité du 15 Juin 1923

(Extrait du Procès-verbal)

Présents : Saintoyant Marius, Vuillet Louis, Ville Léon, Dalloz André et Ponard Edmond.

Excusés : Doyonnax et Michaud Louis.

La question du Rayon de Soleil. — Le Comité prend acte des lettres parvenues en réponse aux propositions qui furent faites aux employeurs.

Ponard donne connaissance des suggestions apportées par divers camarades de Paris, tendant à procurer des ressources à l'œuvre, au moyen des fêtes et par une cotisation ouvrière.

Le Comité, à l'unanimité, se déclare favorable à cette dernière proposition. Tous les syndicats seront consultés dans un bref délai et auront à se prononcer sur cette question.

Le Comité donne mandat au Permanent de faire venir de Paris quelques spécimens de cercles de fer destinés à recueillir la poudre noire, dans le but d'en faire fabriquer un nombre suffisant pour en munir chaque ouvrier.

Renouvellement d'un Contrôleur. — Le mandat du camarade Dalloz Clovis, contrôleur, arrivant à expiration, il devait être procédé à son renouvellement. Ce camarade s'acquittant de ses fonctions à la satisfaction générale, le Comité décide de demander à l'assemblée de maintenir le camarade Dalloz dans son emploi.

(Cette décision a été ratifiée par l'assemblée générale du syndicat de Saint-Claude du 20 courant).

Désignation du centre devant fournir un Contrôleur pour la prochaine séance. —

Plusieurs camarades font remarquer que les deux dernières fois les contrôleurs ont été fournis par Gex et Thoiry, c'est-à-dire par la région Ain-Jura et qu'il y aurait lieu de s'adresser cette fois à la région parisienne. Ce point de vue est adopté et, à l'unanimité, Paris est désigné pour fournir un contrôleur.

Le Secrétaire, E. PONARD.

STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 16 au 22 avril.....	10.270	150
Du 23 au 29 avril.....	10.288	150
Du 30 avril au 6 mai....	10.327	150
Du 7 au 13 mai.....	10.329	130
Du 14 au 20 mai.....	10.364	125
Du 21 au 27 mai.....	10.347	130
Du 28 mai au 3 juin....	10.366	125

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 14 au 20 mai.....	4.944	1.018
Du 21 au 27 mai.....	4.931	1.025
Du 28 mai au 3 juin....	4.882	1.010
Du 4 au 10 juin.....	4.897	994

LE DIAMANT

(SUITE)

Il faut également une entente absolue entre les producteurs pour que l'un ne continue pas à travailler et à vendre en profitant de ce que l'autre ferme. Il faut enfin, à l'entente industrielle ajouter une entente commerciale. En fait, depuis 1893, tous les diamants produits sont achetés exclusivement par le « Syndicat londonien des diamants » et personne ne peut se procurer un diamant aux mines de Kimberley sans que cet achat passe par un membre du syndicat et soit inscrit à son compte. Ce syndicat connaît directement les besoins du public et fournit les données nécessaires pour équilibrer la production avec la consommation. C'est à lui que s'adressent tous les marchands de diamants et, par leur intermédiaire, tous les bijoutiers du monde entier. Chaque semaine, la production sud-africaine, dont un membre de ce syndicat a pris livraison, est expédiée du Cap de Bonne-Espérance à Londres par la poste. A Londres, les principales maisons d'Amsterdam, Anvers, Paris, etc., se partagent les lots. C'est encore là une organisation importante, puisqu'il est facile de calculer que le syndicat a constamment au moins une dizaine de millions en mer, sans compter les stocks en magasin. Les diamants bruts sont envoyés aux tailleries, où on y provoque des faces planes et brillantes en profitant de leurs clivages naturels. Après quoi, ils sont serrés en bijoux.

Ajoutons, pour compléter cette organisation de la de Beers, un détail qui n'est pas sans intérêt. Il y a quelques années, la Compagnie a eu l'idée de fabriquer elle-même ses explosifs, au lieu de les acheter en Angleterre ; et, comme suite naturelle, elle s'est mise à vendre des explosifs dans toute l'Afrique du Sud. Cette fabrique a même constitué une source de revenus pendant la fermeture des mines de diamants. Sur cette industrie accessoire est venue récemment s'en greffer une autre. La nécessité de produire de l'acide sulfurique pour les explosifs a conduit à fabriquer cet acide, puis, comme il arrive souvent pour les producteurs d'acide sulfurique, à lui chercher un débouché par la création d'une fabrique de superphosphates : en sorte qu'une mine de diamants se trouve alimenter l'agriculture dans l'Afrique du Sud.

* *

L'histoire de l'industrie diamantifère pendant et depuis la guerre va maintenant nous permettre de préciser la façon dont fonctionne tout ce système. On l'avait déjà vu à l'œuvre pendant les autres crises antérieures, notamment pendant la guerre du Transvaal en 1900, puis en 1908 quand se produisit un arrêt violent dans l'industrie américaine. Mais jamais les secousses n'avaient été comparables à celles de ces dernières années.

Au début de la grande guerre, il y eut une première période douloureuse ; départ des ouvriers, arrêt des achats. Le contre-coup des événements européens se propagea instantanément jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. La production, très diminuée en 1914-1915, fut alors arrêtée en 1915. On ferma les mines de Wesselton, Bultfontein et Dutoitspan, pour ne les rouvrir que progressivement : Wesselton et Bultfontein en mai 1916, Dutoitspan à la fin de la même année. Les lava-

ges furent également interrompus jusqu'au mois de janvier 1916. Après quoi, l'extraction reprit et, sans remonter aux 3 millions de carats qu'avait dépassés deux fois la de Beers, en 1891 et 1899, on atteignit 1.370.537 en 1920.

À ce moment, il se produisit un de ces vastes mouvements spéculatifs que les Anglais appellent des booms. La fin de la guerre avait rouvert les marchés longtemps fermés. Des fortunes, rapidement construites, en tous pays sur les industries et les commerces de guerre, étaient prêtes à toutes les folies de dépenses. L'inflation du papier-monnaie contribuait à encourager la prodigalité, soit chez eux qui s'imaginaient avoir grossi leur fortune parce qu'elle s'exprimait en papier et non plus en or ; soit chez les prudents qui se débarrassaient le plus vite possible de ce papier pour le convertir en marchandises de valeur plus durable. Le prix des diamants estimés en or monta alors dans des proportions énormes. On vit, par exemple, les diamants du Dutoitspan passer de 135 francs or par carat (valeur de 1918) à 227 (valeur de 1920). Mais dans le courant de 1920, le mouvement s'arrêta et fit place, au contraire, à une crise croissante. Peut-être l'encouragement donné par les hauts prix à la réouverture de nombreuses petites mines indépendantes du syndicat n'y fut-il pas étranger. Mais deux causes beaucoup plus graves y contribuèrent. D'abord le manasme industriel provoqué par la grève des consommateurs européens qui s'étendit vite au monde entier : notamment dans les Etats-Unis et l'Amérique du Sud ; puis, l'afflux des diamants pillés en Russie. On se représente malaisément les chiffres auxquels ont pu monter ces ventes qui, nécessairement, n'ont pas eu à tenir compte des prix fixés par l'association des producteurs honnêtes et qui sont venus, par suite, écraser momentanément un marché déjà malade. Dès le début de 1921, on les estimait à plus de 150 millions.

Toute cette richesse accumulée dans le trésor du Souverain, chez les particuliers, dans les églises ou les couvents a été volée par les Soviets ou par leurs partisans et, en quelques mois, liquidée et dispersée. Les diamants sauvés par leurs propriétaires en fuite et emportés à l'étranger ont également été vendus pour leur permettre de vivre. Au début, ce commerce fut désordonné, clandestin, souvent à vil prix. Puis, cela s'organisa. Les Soviets chargèrent des ouvriers spécialistes de briser toute les montures, comme le font les cambrioleurs, pour rendre les revendications impossibles. Les diamants, classés par lots, suivant la pratique commerciale, furent alors transportés à Londres, où l'ampleur des lots mis en vente provoqua quelques surprises. En même temps, on augmentait leur prix. Ils ont ainsi contribué à payer la propagande bolcheviste.

(Du Moniteur de la Bijouterie)

(A suivre)

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 15 Juin, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 20 juin)
Boort	le carat	10 15 63,99
Débris de cliveurs	—	8 12 51,19
Eclats	—	4 06 25,59
Poudre pure.....	—	4 06 25,59

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

LYON

Dans la Joaillerie et Orfèvrerie de Table

Dans la Joaillerie. — Une quarantaine d'ouvriers, après avoir participé à deux réunions où il leur fut donné connaissance de la différence existant entre leurs salaires et ceux communiqués par le Syndicat du Bijou de Paris, ainsi que leur variation de maison à maison, sur la place de Lyon, se sont engagés à se grouper dans le syndicat, pour suivre le mouvement et aviser le moment venu. Nous reviendrons prochainement sur la situation des ouvriers joaillers et bijoutiers-joaillers, car ces ouvriers, peu syndiqués, ignorent très souvent ce qui se passe autour d'eux dans un milieu professionnel à situation spéciale. Disons que la différence constatée atteint 50 %, le taux moyen pour 84 Maisons de Paris, étant de 6,26 dans la joaillerie et de 4,50 dans la joaillerie courante fantaisie.

Dans l'Orfèvrerie de Table. — Un tarif minimum a été présenté aux patrons. Ce premier travail était indispensable avant toute autre action et sa réalisation demande le concours de tous les ouvriers. Bien qu'il existe déjà un fort noyau de syndiqués, il faut que la totalité des ouvriers adhèrent à l'organisation. Ce n'est qu'à cette condition que l'on obtiendra les améliorations désirées, car beaucoup d'ouvriers, dans cette partie, se sont rendus compte du manque à gagner, qu'entraînait l'absence d'organisation et se sont trouvés quelque peu honteux en comparant leurs salaires avec ceux d'un autre centre, et en constatant la différence des journées entre les Maisons de Lyon.

ETAT DU TRAVAIL Mai - Juin

Bon chez les Diamantaires et Lapidaires. Bon chez les Horlogers, sauf dans la boîte or. Bon dans l'Orfèvrerie de Table et d'Eglise, surtout dans la Table. Normal dans la Joaillerie. Passable dans la chaîne or et le double. Mauvais dans la Bijouterie or et fantaisie.

PATRONAT LYONNAIS ET RÈGLEMENTATION de l'APPRENTISSAGE

Toujours les mêmes, nos patrons philanthropes (à gros intérêts) et à l'avant-garde pour la lutte contre tant de progrès, viennent de se distinguer une fois de plus parmi les réacteurs sociaux qui voient avec tant de peine s'affranchir la classe ouvrière.

Sous l'impulsion de la Chambre de Commerce de Lyon, institution qui n'en est pas à son coup d'essai et qui pratique avec un art consumé la déformation et l'émasculation des lois ouvrières, ces Messieurs viennent de nous en sortir une bien bonne. Comment ! se

sont-ils dit, une loi sur l'apprentissage viendrait permettre à nos ouvriers, par ses Conseils de Métiers et Chambres d'Apprentissage, et à ces syndiqués, qui nous ont obligés, déjà en 1919, à une révision des salaires, de fourrer leur nez dans nos affaires et nos petites combinaisons ? Ah ! non, mille fois non et voyons vite à parer ce coup avant qu'il soit trop tard. Ah ! les bandits, Ah ! ce syndicat, ils veulent usurper nos droits, nous prendre nos enfants. Car les pauvres gosses que l'on embauche, avec des contrats draconiens, comme châtaignes à travail et que l'on rejette de même façon, si elle proteste, ces gosses sont, paraît-il leurs enfants !!

Aussi après maintes réunions, très peu brillantes d'ailleurs étant donné l'incompréhension totale et l'ignorance de la question traitée, on accoucha, avec l'aide citée plus haut, d'un monstre informe à qui l'on s'empresse de couper la tête et les attaches patronales, pour lui donner une apparente liberté et que l'on baptisa (eau bénite ne manquant pas) du nom de Chambres de Métier.

Le monstre est mort né. Nous ne voyons pas le souffle assez vigoureux, qui pourrait lui donner vie, et le Conseil Supérieur de l'enseignement Technique, sous l'impulsion de nos amis de la C.G.T., s'est prononcé contre cette Chambre de Métier. (Nous en tenons les décisions à la disposition des intéressés).

Et ce qu'il devait remplacer, avec l'aide de quatre contremaîtres, comparses et beni-oui-oui par habitude aura, passez-moi l'expression, une autre gueule que cette caricature informe que l'on sort pour essayer, une fois de plus, d'en jeter plein les yeux aux parents et les inciter ainsi à venir faciliter l'entrée de nouveaux apprentis.

Il faudra donc, Messieurs les Patrons, en arriver à admettre cette idée (comme une fatalité si vous voulez), que c'est avec nous, syndicat ouvrier, nos deux organisations étant représentées par parties égales dans une commission dite Conseil de Métier, commission élue ou composée dans des formes légales, que vous devez discuter de la quantité d'apprentis à introduire chaque année dans nos diverses catégories de métier.

Il se peut, il est même certain que cela générera quelques-uns d'entre vous dans leur sale besogne d'exploitation de l'enfance, la plus hideuse et la plus immorale de toutes, oui, Messieurs Plassard, Combet et autres. Cela ne fera que démontrer publiquement la bassesse de certaines conceptions. Mais tant mieux pour les enfants, et tant pis pour vous !

N'en sortirions-nous qu'un seul de vos tentacules que nous estimions ne pas avoir perdu notre temps, mais au contraire avoir fait œuvre de salubrité sociale.

Le Syndicat.

Communications du Secrétaire Fédéral

Lire dans le prochain Bulletin :

— Mouvement pour la régularisation des salaires dans l'Orfèvrerie de Table (Lyon). Constitution de la section de cette partie.

— Regroupement des joaillers et bijoutiers-joaillers, chez lesquels des résultats sont déjà acquis.

— Entrée à la C.G.T. et à la Fédération du Syndicat des Horlogers de Lac-au-Villers.

Nos correspondants et sympathiques collègues d'Amiens, Perpignan, Toulouse, Tunis, Bordeaux, Nice, Valence, Nancy, Saint-Martin et Grenoble, peuvent avoir l'assurance que les nouvelles de leurs centres sont reçues avec infiniment de gré.

Nous aimerais aussi avoir leur opinion sur les questions traitées ici et qui sont également à l'ordre du jour des milieux patronaux.

Apprentissage, sursalaire, assurances sociales, orientation professionnelle, contrôle ouvrier, participations aux bénéfices, etc., sont des sujets qui nous intéressent au plus haut degré.

Que nos amis de partout, veuillent donc bien exposer leurs idées sur chacune de ses importantes questions.

Le Secrétaire.

DANS L'INTERNATIONALE SYNDICALE

Le Mouvement International Syndical, n° de Mai-Juin 1923, nous apporte entre autres matières intéressantes, trois articles dont nous voulons donner un résumé succinct mais point inutile pour l'éducation internationale des camarades. Aujourd'hui ce sera l'*Evolution du Mouvement social au Mexique*.

Il n'y eut pas d'organisation du Travail au Mexique (15 millions d'habitants) jusqu'en 1906. Des efforts tendant à ce but y furent faits durant 30 ans, mais le manque d'opportunité, une culture insuffisante et l'inexpérience handicapèrent les pionniers des premiers jours : leurs intentions, leurs buts étaient mal définis, leurs forces mal distribuées et épargillées.

En 1887, une Union des Cheminots vécut 10 ans. Ce fut la première organisation ouvrière. En 1897, influencée et aidée par les groupements nord-américains, une seconde Union fut créée qui aujourd'hui groupe 65.000 cheminots sur 67.000, soit 95 % de l'effectif.

Mais les ouvriers, comme individus, sinon encore comme classe sociale, commençaient à prendre conscience que les droits bien définis qu'ils réclamaient et jugeaient nécessaires à leur émancipation, étaient contestés par d'autres combinaisons de classe.

Cette conscience, une fois éveillée, fut la source d'une activité soudaine, déterminée, et trouva son expression dans les protestations unanimes des ouvriers contre leurs conditions de vie.

Alors ce furent grève sur grève, avec une régularité, une constance, une insistance dans les revendications montrant les progrès réalisés dans la voie de la solidarité et des sentiments du prolétariat.

Au début de 1906 éclata une grève demeurée fameuse par la répression gouvernementale. Nombre de grévistes furent tués, les chefs déportés dans les prisons.

En 1907, le Textile fait grève pour les salaires et la diminution des heures de travail. Répression féroce. Beaucoup de tués parmi les ouvriers. Étalage de brutalité et poursuite des survivants obligés de se réfugier dans les montagnes.

Ces événements stimulèrent l'esprit d'organisation des travailleurs. En effet, au premier coup d'œil, toute cette activité qui avait débordé du syndicalisme, dans le mutualisme, la coopération et le socialisme de classe, apparaissait sans but, confuse, avec une énorme dépense de travail et de vie pour un bien maigre résultat. Pas une des associations n'apportait le moindre changement à la condition de ses membres. Pas une des luttes si durement soutenues ne signifiait une amélioration pour les masses. Le résultat de tant d'efforts apparaissait comme une défaite. En réalité, c'était l'aube de la victoire. Les ouvriers avaient appris que le fondement de toute puissance, c'est l'organisation.

Ils se prirent à regarder l'avenir, non plus comme individus, mais comme groupe, comme masse. Dans leur essai, pour fonder leurs efforts fragmentaires en une force unique ils ont bénéficié de leurs propres expériences et de l'enseignement étranger ; mais maintenant ils ont leurs propres méthodes parfaitement adaptées à leurs propres besoins. Et cela aussi prépara les voies à la Révolution.

Commencée en 1910, elle a toujours été l'exacte expression des aspirations du peuple mexicain. Révolte inconsciente contre l'injustice, détermination constante de reconstruire : ce furent là les traits principaux de la période révolutionnaire qui ne prit fin qu'en 1917, car cette année vit établir la situation statutaire légale du travailleur mexicain.

Dans cette constitution relevons au passage la journée de 8 heures et 7 heures maxima pour le travail de nuit. Interdiction du travail pour les mères, trois mois avant et un mois après la naissance avec repos complet, salaire payé en plein et garantie de leur place et droits acquis. Celles allaitant, sont autorisées à quitter le travail deux fois par jour.

Le salaire *minimum* payé à tout ouvrier quelconque sera une somme telle que vu les conditions générales de la vie dans son district de résidence, elle soit suffisante aux exigences normales de la vie, de l'éducation et des délassements licites d'un ouvrier et de sa famille (Article 123 de la loi). A travail égal salaire égal, sans considération de sexe ou de nationalité.

Le salaire minimum ne pourra être ni saisi, ni exposé à des amendes ou à des déductions.

Si par suite de circonstances spéciales, il devient nécessaire d'augmenter les heures de travail, il sera payé un salaire double. Dans aucun cas, ni femme, ni ouvrier de moins de 16 ans, ne peuvent faire des heures supplémentaires.

Arrêtons-nous ici. Puissons ces quelques lignes, bien trop courtes hélas, inciter nos camarades à venir aux organisations étudier et comparer cette législation du Mexique avec l'hostilité féroce du patronat et des dirigeants de l'heure présente.

Prochainement nous verrons la question ouvrière en Chine.

A. T.

LE COUP DE MASSE

Nous avons indiqué ici à plusieurs reprises l'exagération manifeste des prix pratiqués par les magasins de notre industrie.

Ah oui, ceux-là s'y entendent pour faire marcher « leurs » affaires et l'intérêt général de la Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie est bien le moindre de leurs soucis.

Des voyageurs qui les visitent constamment nous disaient récemment : « Les boutiquiers ? Il n'y a pas gens — disons simples — sur la terre ; c'est révoltant de voir gagner tant d'argent par de fel naïfs ».

Ils ont vendu, ces mercantis, après entente, les alliances à 13 fr. le gramme, (Voyez France Horlogère), la chaîne à 24, 26 et 28 fr. le gramme, la montre — l'un d'entre eux le confessait — à 100 % de bénéfice.

Un article paru dans le *Quotidien* du 18 mai et reproduit par l'*Action Coopérative* éclaire d'une lueur leur singulière façon de procéder :

Ecoutez ceci. Il y a à la Foire de Paris un Hall de « la collectivité des bijoutiers, joailliers, orfèvres et horlogers ». Sur la porte de ce stand, on lit une pancarte :

« L'entrée est réservée exclusivement à MM. les bijoutiers, joailliers, orfèvres, horlogers, fabricants, marchands, commissionnaires et aux seuls acheteurs de gros ». (C'est d'ailleurs exactement ce qui se passe à la foire de Lyon au stand Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie).

Vous avez visité les cinq mille autres stands où l'entrée était libre, sans, toutefois, que les prix de gros vous y fussent communiqués.

Essayez de franchir la porte de celui-là.

— Non, monsieur.

— Mais je suis journaliste, je viens m'enquérir des prix de gros...

— Raison de plus, vous n'entrerez pas.

Le catalogue n° 82 d'un fabricant nous donne, sur un petit papillon rose, l'explication de cet ostracisme :

1923

N° 82

AVIS TRÈS IMPORTANT

Pour permettre à Messieurs les Horlogers-Bijoutiers de vendre à leurs Clients en leur montrant le présent catalogue

Nous avons doublé tous les prix

Exemple :

Un article figurant sur ce Catalogue au prix de Fr. 20

Est facturé par nous Fr. 10

N.-B. — Nos Catalogues de Réveils et Pendulerie sont établis avec PRIX NETS.

N'est-ce pas édifiant ?

Rappelons pour mémoire les protestations indignées des mêmes marchands contre la parution dans les journaux de la grande presse du prix des vieilles matières, or, argent, platine.

Vous comprenez, camarades, que ça ne faisait pas *leurs affaires* car leurs affaires c'est le coup de masse supporté par le client qui, mal informé, paie sans marchander.

Quand à nous producteurs, nos salaires, malgré l'élévation constante du coût de la vie, constituent aux yeux de ces Messieurs de la Mercante, de grosses prébendes qu'il faut bien se garder d'augmenter et qu'on peut sans se gêner réduire à chaque occasion favorable.... puisque nous semblons résignés !

A. T.

ÉCHOS

Du Bulletin du Ministère du Travail, numéros 1, 2, 3 — 1923. Mouvement des salaires (page 35).

Orfèvrerie, Ercuis (Oise), 296 ouvriers tous grévistes. (Grève du 21 au 30 novembre dernier).

Pour les fondeurs, fourneurs!!! salaires de 1 fr. 70 à 2 fr. 50 élevés à 1 fr. 75 et 2 fr. 63.

Pour les orfèvres, salaires de 2 fr. 80 à 3 fr. 16 élevés à 2 fr. 96 et 3 fr. 34.

Pour les argenteurs, salaires de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 élevés à 1 fr. 84 et 2 fr. 36.

Pour les bruisseurs, salaires de 0 fr. 85 à 1. 97 élevés à 0 fr. 88 et 2 fr. 05.

Pour les magasiniers, salaires de 1 fr. 05 à 1 fr. 33 élevés à 1 fr. 09 et 1 fr. 37.

Pour les polisseurs, salaires de 2 fr. 15 à 3 fr. 28 élevés à 2 fr. 30 et 3 fr. 50.

Ainsi ces camarades ont obtenu une élévation de salaire qui va de 2,09 à 7,01 % dans le même moment où, par circulaires adressées à leur clientèle, le patronat prétextant *les exigences de la main-d'œuvre*, doublait largement la moyenne (4,55 %) et augmentait, lui, de 11 % ses marchandises. Ça ne perd pas, le commerce !

C'est comme cela que se font les bonnes maisons, n'est-ce pas MM. les signataires de la susdite circulaire en général et Roux Margniaud en particulier.



Tiens, tiens ! A une enquête sur la décroissance de l'alcoolisme dans la population ouvrière, dont le premier résultat est la constatation de l'influence heureuse de la journée de huit heures, cela à l'encontre des pronostics de la Chambre de Commerce de Lyon qui indiquait par avance que l'application des huit heures comme devant motiver une recrudescence de l'ivrognerie.

Un administrateur de la Chambre Syndicale patronale de la Bijouterie de Paris, déclare que dans la Bijouterie-Joillerie, le « lundi » a disparu depuis longtemps. Il y a 30 ans on trouvait deux ouvriers sur vingt qui, le lundi tiraient une bordée, mais ces « types » ont complètement disparu.

Mais alors si on est obligé de se rendre à l'évidence sur le côté moralisateur de la journée de huit heures, pourquoi un Isaac dépose-t-il le 22 décembre 1921, une proposition de loi suspendant l'application de la loi ?

Pourquoi un de Dion y ajoute-t-il un délai de cinq ans au bout duquel on en reprendra progressivement l'application « si la situation économique et financière du pays le permet ? » (*Journal Officiel*, page 116).

Ah ! les tartuffes, bien dignes de leur chef de file Arago qui vient de se faire pincer fraudant le fisc de plusieurs millions.

Mais dans cet ordre d'idée est-ce qu'une personnalité de la Bijouterie Lyonnaise et son porte-plume, n'eurent pas eux aussi avec le fisc des démêlés du même genre et ne durent de s'en tirer bon marché que grâce au susdit Isaac et à son compère Marsal, Ministre des Finances d'alors ? Quelle bande !!

A. T.



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude